

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2024-920

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues 17 rue de Nesmond à l'occasion de travaux d'extension HTA et BT,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 09 et le 10 janvier 2025 et le 14 et le 16 janvier 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 09 et le 10 janvier 2025 et le 14 et 16 janvier 2025:

- Rue de Nesmond sur la partie comprise entre la rue de Cremel et la rue de l'Abreuvoir, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt décembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

